

**Règlement particulier**  
**23ème Tournoi des Plumes de l'Ouest**  
**13 et 14 Janvier 2018**

- 1- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD sous la responsabilité des juges-arbitres.
- 2- Le juge-arbitre principal du tournoi sera Isidro TABOADA, ses adjoints seront Arnaud ACOSTA et Patrice TOURSEL.
- 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement un joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- Le tournoi est ouvert aux joueurs Seniors N3, R, D et aux joueurs Vétérans licenciés dans des clubs de la ligue Rhône Alpes ou d'autres clubs. Bien qu'aucun tableau jeune ne soit prévu, les minimes, cadets et juniors pourront s'inscrire en adultes.
- 5- Les joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux suivants SH, SD, DH, DD et DX. Un joueur peut s'inscrire au maximum dans deux tableaux **mais dans la même série si ses deux tableaux sont simples + mixtes ou mixtes + doubles pour des raisons de salles.**
- 6- Les matchs se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule. Le comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi notamment selon le nombre d'inscrits, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
- 7- Le nombre de participants est fixé à 300 joueurs et au plus à 45 joueurs par tableau. En cas de surnombre, la règle suivante sera appliquée : priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi). En cas de réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.
- 8- En fonction du nombre d'inscrits, les séries N3, R et D pourront être scindées de la manière suivante : N3/R4, R5/R6, D7/D8, D9. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper des séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- 9- Le tournoi se déroulera sur deux gymnases :
  - A la salle Sainte Luce de Charbonnières-les-bains (7 terrains) :
    - SH D9, SD D9, SD D7/D8, SH D7/D8, poules de MxD7/D8 et MxD9 le samedi
    - DH D9, DD D9, DH D7/D8, DD D7/D8 et sorties de poules MxD7/D8 et MxD9 le dimanche
  - Au complexe sportif de Marcy l'étoile (7 terrains)
    - SH N3/R4, SH R5/R6, SD N3/R4, SD R5/R6, SH Vétérans, SD Vétérans et poules de MxN3/R4, Mx R5/R6 et Mx Vet le samedi
    - DH N3/R4, DH R5/R6, DD N3/R4, DD R5/R6, DH Vétérans, DD Vétérans et sorties de poules MxN3/R4, Mx R5/R6 et Mx Vet le dimanche
- 10- En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, celui-ci sera remplacé dans la mesure du possible par un joueur étant éliminé dans un de ses tableaux ou un joueur en liste d'attente. Afin de ne pas déséquilibrer les tableaux, le remplacement se fera en tenant compte du CPP avec l'accord des joueurs concernés.
- 11- La date limite d'inscription est fixée au 25 décembre 2017 et le tirage au sort aura lieu le 1er janvier 2018 au CPP du 1er janvier 2018. Aucun remboursement ne sera effectué passé la date du tirage au sort. Tout joueur étant passé à une série supérieure entre le moment de

l'inscription et le tirage au sort sera placé d'office dans la catégorie correspondante lors du tirage au sort.

12- Les droits d'inscription s'élèvent à 15€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. A régler par chèque à l'ordre de l'ASMC Badminton 69 au moment de l'inscription

13- - Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige les volants officiels seront de type Babolat 3 pour toutes les séries (en vente dans la salle).

14- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales ou éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, tout joueur peut faire appel au JA qui désignera un arbitre (ou faisant office) à ce moment-là.

15- Tout joueur devra dès son arrivée dans le gymnase se pointer à la table de marque et présenter sa licence compétition à la personne déléguée.

16- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD sera exigée sur les terrains.

17- Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps d'échauffement) pour se rendre sur le terrain désigné par la table de marque et débiter leur match. Temps pris entre le premier appel du match et le début du match (test des volants compris et à faire dès l'arrivée sur le terrain). Tout joueur ne se présentant pas dans ce délai de 3 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

18- Rappel : les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match (volants, raquettes, bouteille...)

19- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté «let» au service (deux fois de suite maximum). Tout volant touchant une infrastructure en cours de jeu sera compté «faute».

20- Le temps minimum de repos entre la fin d'un match et l'appel du match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. D'autres parts, les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

21- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et les Juges-Arbitres et obtenir l'accord de ces derniers.

22- L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-Arbitres, aux Arbitres et aux membres du Comité d'Organisation. Deux personnes max. par joueur sont autorisées sur le terrain pour le coaching à 11 et entre les sets. Coaching entre les points possible et autorisé dans la limite du raisonnable.

23- Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

24- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

25- Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et le juge arbitre remercient par avance tous les participant(e)s, qui en observant ce règlement, contribuent à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

26- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en

possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

27- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien France – [sophie.bluy@baminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@baminton-aura.org) - sous peine de sanction fédérale.